

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Métropole d'Aix-Marseille Provence : Programme de Rénovation Urbaine  
Centre Nord - transfert de subvention pour la réalisation d'une crèche.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'acter le transfert de l'aide départementale de 850.500 € octroyée par délibération n° 242 du 22 octobre 2014 au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU) dans le cadre du programme de rénovation urbaine de la Zus Centre Nord, au bénéfice de l'association "Crèches du Sud" pour la réalisation d'une crèche de 42 berceaux rue des Frères Pérez 13003 Marseille, sur le nouveau projet d'implantation d'une crèche de 55 berceaux se substituant au précédent, implanté dans l'îlot du Parc de la Zac Saint-Charles, au sein du programme immobilier "Les Echelles" 13003 Marseille, avec l'accord de la Métropole Aix Marseille Provence bénéficiaire du transfert des aides départementales octroyées au GIP MRU en cours de dissolution, conformément à la délibération n° 148 du 24 juillet 2020 ;
- d'approuver la convention à intervenir entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association "Crèches du Sud" selon le modèle type entériné par la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'octroi de subvention d'investissement aux associations ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à signer la convention concernée.

À l'unanimité

Mesdames VASSAL et BARTHELEMY ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**